

LE VILLAGEOIS

Bulletin municipal de KUNTZIG N°32

JANVIER

2026



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2026

Mot du Maire	3
Vie municipale	4 / 5 / 6
CCAS	7 / 8 / 9 / 10
Ecole	11
Vie associative	12 / 13 / 14 / 15 / 16 / 17
Portrait	18
Informations	19
EEE	20 / 21
Les risques naturels	22 / 23 / 24 / 25
Environnement	26 / 27
Etat civil et agenda	28



L'application
N°1 en France
d'informations et d'alertes
8200 collectivités déjà
équipées



Directeur de la publication : M. le Maire de KUNTZIG, Patrick BECKER
Rédaction, conception: Commission communication de la commune de KUNTZIG
Photos : Commune de KUNTZIG, M. QUETELARD, Christophe HOMBOURGER
Impression : A2DV numérique - 57190 FLORANGE

Mairie de KUNTZIG
2 GRAND'RUE
57970 KUNTZIG
Téléphone 03 82 56 09 23
Courriel: mairie@kuntzig.fr
Site internet: www.kuntzig.fr



**Chères Kuntzigeoises, chers Kuntzigeois,
chers Amis,**

2026 s'ouvre sur une période importante de la vie municipale : les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars prochains rythmeront nos discussions, nos attentes et nos réflexions sur l'avenir. Ce moment démocratique appartient à tous, sans distinction, et il reflète la richesse de notre diversité. Il faut que la commune reste un lieu de dialogue apaisé, où chacun peut s'exprimer sereinement. Voter, ce n'est pas simplement déposer un bulletin dans une urne, c'est le devoir de chacun de confier l'avenir de notre commune à vos représentants. Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, il n'est pas trop tard pour le faire, vous avez jusqu'au 6 février.

Notre mandature se termine bientôt, avec la satisfaction d'avoir tenu nos engagements, d'avoir préservé la quiétude et l'unité dans notre agréable village. Je tiens à vous remercier pour tous ces moments passés ensemble. Votre engagement, votre sens du partage, votre regard attentif sur les besoins de la commune m'ont apporté un soutien précieux. Chaque rencontre, chaque regard échangé au quotidien, lors d'un évènement ou d'un simple salut du matin, rappelle la valeur profonde de notre communauté.

Dans ce numéro, vous trouverez un portrait de mon épouse, qui a animé le CCAS durant de nombreuses années, et qui souhaite aujourd'hui prendre un peu de recul. Toutes ces années de bénévolat ont apporté de la cohésion, de l'animation et du bonheur au travers de soirées théâtre, aux repas des ainés, aux marchés aux fleurs et bien sûr dans les relations avec les personnes dans le besoin ou la souffrance. Je la remercie pour son engagement.

Le fait important de ce début d'année dans notre territoire est la fusion de la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville et celle du Val de Fensch qui est effective depuis le 1er janvier. Un nouveau périmètre qui donne des perspectives nouvelles à l'échelle de notre bassin de vie. Cette fusion, évoquée depuis des années, a abouti sous le travail de notre Président Pierre Cuny et de Michel Liebgott Président de l'agglomération Val de Fensch. Nous formons désormais une collectivité de 160 000 habitants idéalement positionnée entre Metz Métropole et le Luxembourg qui pèsera dans le futur.

Pour cette nouvelle année, je souhaite adresser à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères. Qu'elle vous apporte santé, paix et douceur, et qu'elle vous épargne des soucis du quotidien.
Bonne année 2026 !

**Le Maire
Patrick Becker**



REMISE OFFICIELLE DE LA 3ème FLEUR

Jeudi 9 octobre 2025, la cérémonie de remise des prix a eu lieu à Roville-aux-Chênes.

Suite au passage du jury des Villes et Villages Fleuris le 9 juillet 2025, la commune de Kuntzig s'est vu attribuer une troisième fleur.

La remise officielle a eu lieu lors de la cérémonie du 9 octobre 2025 au lycée d'horticulture et paysage de Roville-aux-Chênes, un moment convivial et enrichissant. Cette rencontre a permis de nombreux échanges avec différents professionnels autour de nos expériences et bonnes pratiques en matière de fleurissement et de cadre de vie.

Merci à tous, élus, employés municipaux, habitants, qui ont contribué à améliorer le cadre de vie de notre commune, ce qui a abouti à cette distinction.



REMISE DE CHEQUES AU CCAS

Suite à l'organisation de deux évènements dans notre salle l'Hexagone, deux dons en numéraire ont été octroyés au CCAS.

Le LIONS CLUB THIONVILLE LORRAINE a fait don de 300 € suite à l'organisation de la Saint-Patrick et le LIONS CLUB THIONVILLE PORTES DE FRANCE a fait don de 450 € suite à l'organisation d'une marche populaire.

C'est autour d'un verre de l'amitié en mairie que les chèques ont été remis.

Ces dons seront affectés aux dépenses d'aide sociale du CCAS. Merci pour leur générosité !

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre 2025 commémore le 107e anniversaire de l'Armistice de 1918, avec des hommages aux Morts pour la France. Cette journée est l'un des moments les plus solennels de la République française, symbolisant la paix retrouvée, un moment de recueillement et de respect, où la nation s'unit pour honorer la mémoire des combattants et des victimes des guerres, un devoir de mémoire envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour la France. La flamme du Soldat Inconnu, qui brûle en permanence sous l'Arc de Triomphe depuis 1923, rappelle l'engagement des millions d'hommes qui ont combattu pour la liberté et la patrie.





CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE



La traditionnelle cérémonie des vœux à la population s'est déroulée le vendredi 9 janvier à la salle l'Hexagone en présence des forces vives de la commune, des associations, du personnel communal, des administrés, des corps constitués, de M. le Sénateur Jean-Marie Mizzon, de Pierre Cuny, Maire de Thionville, Président de la Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération et conseiller départemental, des maires et élus des communes voisines.

Dans son discours, Monsieur le Maire a fait le point sur l'actualité internationale, nationale et a remercié tous les acteurs de l'animation de la vie publique. Il a également rappelé l'importance de l'engagement citoyen pour les élections de mars prochain. Il a souhaité le meilleur à tous pour cette nouvelle année qui débute.

Le verre de l'amitié accompagné de quelques excellentes réductions préparées par notre boulanger Valentin a ponctué le discours de M. le Maire.

Remerciements particuliers à Anna, Camille, Clara, Maxime et Adem pour leur engagement désintéressé et volontaire pour assurer le service des réductions salées et sucrées aux personnes présentes.

ALERTE AU DEMARCHAGE SUR FORETS PRIVEES

Plusieurs propriétaires de parcelles de forêt privée ont reçu dernièrement un courrier offrant une proposition séduisante de valorisation de parcelles dormantes.

Cette procédure intéressante aux premiers abords, doit appeler à la plus grande vigilance. On vous propose de valoriser votre parcelle par une coupe de bois puis une régénération par la suite. En réalité le propriétaire s'expose à un risque d'escroquerie, le prix du bois est proposé sous la valeur. Et une fois la coupe réalisée, le bois intéressant est rapidement enlevé, on vous laisse la parcelle saccagée et plus de nouvelles pour l'entretien qui doit suivre.

Il existe des organismes dédiés pour accompagner les propriétaires privés pour gérer leurs parcelles forestières. Si vous désirez vendre votre parcelle de forêt sur le ban communal de Kuntzig, rapprochez vous de la mairie. Quand nous en avons la possibilité, nous rachetons des parcelles forestières pour augmenter la surface de notre forêt communale. A l'heure actuelle sur notre ban, la part de forêt communale ne représente que 20% de la surface totale.

❄️ EPISODE NEIGEUX – Information et mobilisation

L'hiver est là, avec son cortège de contraintes, et la neige n'est pas une surprise. Pourtant, on observe encore des réactions excessives, des critiques injustes envers les agents et élus qui se mobilisent pour assurer la sécurité et le service public. Nos services techniques sont pleinement mobilisés et interviennent chaque année avec sérieux et professionnalisme sur les voies COMMUNALES.

Les agents étaient mobilisés dès l'aube pour le salage des accès aux bâtiments publics, dont les écoles, durant toute la matinée et une partie de l'après-midi. Ces interventions demandent du temps et peuvent nécessiter plusieurs passages. Les températures durablement négatives peuvent toutefois en limiter l'efficacité.

Les agents du Département sont également engagés sur le réseau routier départemental.

Chaque habitant est responsable de la sécurisation des abords de son habitation, notamment le déneigement de son trottoir. La neige déblayée des trottoirs ne doit pas être mise sur la route, sinon le passage du chasse-neige la repoussera sur le trottoir. Tout n'est pas toujours parfait, la voirie ne peut être traitée intégralement dans l'instant, mais nos services font le maximum pour sécuriser les routes.

La Municipalité vous remercie pour votre compréhension.



TRAVAUX

LES DECORATIONS DE NOEL



Merci aux employés municipaux pour leur initiative et leur inventivité, qui embellissent chaque année les décos de Noël aux abords de la mairie et de l'école maternelle.

Les autres illuminations de Noël ont été installées à l'aide d'une nacelle dans les rues principales de notre village.

RENATURATION DE LA BIBICHE

Les travaux sur la commune de Basse-Ham sont terminés. Le traitement de la végétation a été effectué sur tout le linéaire de la Bibiche, jusqu'à la confluence avec la Moselle.

Les branches et les arbres tombés dans le lit de la Bibiche ont été évacués. Des coupes ont été effectuées sur les végétaux lorsque ceux-ci étaient jugés déperissants et présentant un risque de chute et donc de formation d'embâcles. Le bois est empilé et stocké sur des emplacements accessibles, un agriculteur procèdera à l'enlèvement afin de traiter ce bois en plaquette.

L'entreprise devrait travailler sur tout le linéaire de la Bibiche, sur Kuntzig, dès le début janvier 2026 si la météo est favorable.



REPAS DES AINES

C'est dans la bonne humeur que, le dimanche 19 octobre, les aînés se sont réunis pour le traditionnel repas, sur invitation du conseil municipal.

Elus, membres du CCAS et bénévoles se sont retrouvés dès le samedi, avec toujours autant de plaisir, pour la mise en place, le dressage des tables et la décoration florale.

Le dimanche, doyenne, doyen, vice-doyenne, vice-doyen, benjamine et benjamin de l'assemblée se sont vu remettre fleurs, paniers gourmands et écharpes en guise de clin d'œil.

Cette journée a été aussi l'occasion de remettre fleurs et carte-cadeau à Valérie Becker, vice-présidente du CCAS, qui, après 18 ans de présence au CCAS, souhaite prendre un peu de recul et s'adonner à d'autres activités.

Ce repas était le dernier pour les membres du CCAS et plus particulièrement pour Lise Priore, Victor Vicente, Marie-Claude Winckel. Six années de bonne humeur et de plaisir à vous concocter, à chaque édition, de nouveaux plages de serviettes, décos florales et nouvelles couleurs de nappes.

Merci aux bénévoles et à toutes les personnes présentes de nous avoir permis de partager ces moments.





MARCHE AUX FLEURS

Comme chaque année le CCAS a remis le bénéfice du marché aux fleurs à deux associations. La remise des dons a eu lieu lors d'une cérémonie conviviale réunissant élus, membres du CCAS et les bénévoles qui nous ont prêté main forte pour cette édition. Chaque association a reçu la somme de 500€.

Voici en détail les actions de ces deux associations :

Le Hameau d'Olivier, cheval et handicap.

Située dans le parc public du château de Volkrange elle accueille un public en situation de handicap avec une orientation autisme.

Le Hameau d'Olivier a pour but d'aider toute personne en situation de handicap ou en difficulté à élargir ses possibilités afin de favoriser l'épanouissement personnel, de rééduquer un trouble ou de surmonter des obstacles, en choisissant la Thérapie Avec le Cheval (TAC).

Ce sont les compétences spécifiques du cheval qui sont utilisées comme support. Le cheval est un partenaire idéal dans le travail, l'approche et le bien-être de la personne en situation de handicap physique, mental ou social. Le thérapeute est chargé d'instaurer une relation entre le patient et le cheval, et de veiller à la sécurité.

Vous pouvez joindre cette association par téléphone 0382880379 ou par courriel : ljc.barth@orange.fr



Ma Main d'Hettange-Grande. Cette association a pour objectif d'améliorer le quotidien de Benjamin, petit garçon de 12 ans atteint d'un handicap moteur et d'une surdité profonde qui nécessite des aménagements adaptés. Ce handicap l'empêche de marcher, de se tenir assis et de manger seul.

L'association Ma Main a pour objectif de financer l'achat de matériel ou de participer à des loisirs pouvant améliorer la qualité de vie de Benjamin, atteint d'un handicap moteur et sensoriel.

L'idée de l'association Ma Main est née d'une envie de l'entourage de la famille de Benjamin de lui apporter plus qu'un soutien, mais une réelle aide pour améliorer son quotidien. Benjamin est atteint d'une tétraparésie séquellaire due à une paralysie cérébrale depuis la naissance et d'une surdité profonde. Son handicap nécessite du matériel et des aménagements adaptés. Au-delà de l'acceptation du handicap, la famille doit faire face à de nombreux obstacles (démarches administratives, parfois longues et fastidieuses et acquisition de matériel junior qui ne répond pas toujours aux attentes).

Le nom de l'association a été choisi pour faire un clin d'œil à sa sœur Inès et à son frère jumeau Léo qui, plus petit, appelaient leur frère «Mamin», et bien sûr pour la symbolique d'une main tendue. Le don de 500€ contribuera à l'achat d'un siège auto sur mesure d'un montant de 4000€.

Vous pouvez joindre cette association par courriel : associationmamain@gmail.com

Merci aux bénévoles, anciens et nouveaux, qui en renforçant l'équipe du CCAS ont permis de maintenir cette manifestation.

MERCI de la part de toute l'équipe du CCAS pour votre fidélité et votre générosité. Vos petits mots sur les bons de commande et vos sourires lors des livraisons et du drive sont notre plus belle récompense.



10 ANS DE THEATRE A KUNTZIG

C'est avec la troupe de l'Ille en Joie que le CCAS a fêté les 10 ans des soirées théâtre à l'Hexagone le 21 novembre.

Depuis septembre 2015 ce ne sont pas moins de 46 pièces jouées par une dizaine de troupes amateurs toutes situées entre Beyren-lès-Sierck et Nancy.

Avec pour objectif de vous faire rire, vous faire vous rencontrer et ce pour une somme modique.

Uniquement des troupes amateurs, talentueuses et heureuses de l'accueil que vous leur avez réservé.

Merci de votre fidélité et de vos sourires.

A Kuntzig ou ailleurs continuez à soutenir le théâtre amateur.



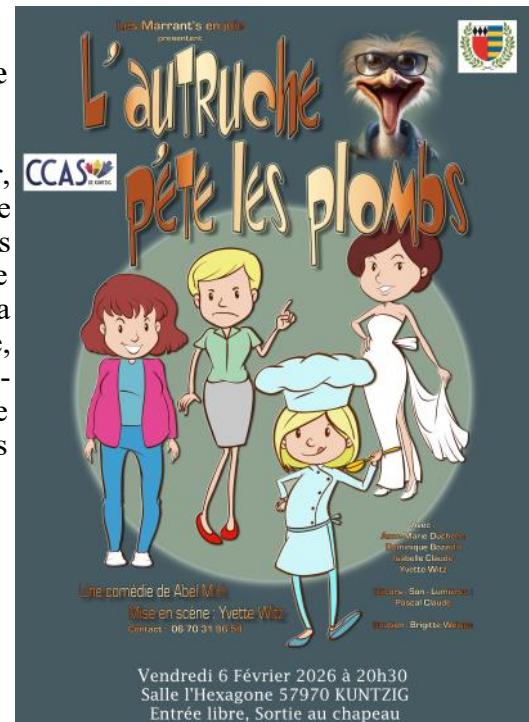


AU THEATRE CE SOIR

Rendez-vous à partir de 20h00 à l'Hexagone. Entrée libre, pièce tout public, début de la représentation à 20h30. Petite collation au profit du CCAS et sortie payante "au chapeau", chacun participe selon son bon vouloir.

Vendredi 6 février 2026, l'autruche pète les plombs par la troupe Les Marrant's en joie.

Synopsis : Jeanne et son époux Philippe, ont convié François Xavier, le patron de son mari, et Pénélope son épouse pour un repas qui se veut somptueux et original. Jeanne invite également ses deux amies d'enfance Sophie et Léa. Cela aurait dû être un repas ordinaire entre amis. Mais les choses vont vite dégénérer, et cette soirée, au final, va totalement bouleverser la vie de chacun des convives. Ce vaudeville, au rythme soutenu, aux situations burlesques et aux multiples rebondissements, est une réflexion sur le couple, l'amour, le bonheur que l'on croit avoir et celui, imprévu, qui arrive lorsque l'on perd toutes ses certitudes.



Téléthon



L'équipe du CCAS a préparé des spritz pour l'opération Téléthon de l'école maternelle.





TELETHON DE L'ECOLE MATERNELLE

Cette année, l'école maternelle s'est à nouveau engagée pour le Téléthon. Être solidaire à l'école est un beau projet pour véhiculer les valeurs de la citoyenneté à travers le respect de soi, des autres, de la différence, de la maladie. Les élèves ont réalisé des parcours sportifs pour les enfants malades. Ils ont été soutenus par leurs parents et grands-parents qui sont venus nombreux.

L'équipe du CCAS a confectionné 6,2 kg de spritz qui ont été vendus à cette occasion au profit du Téléthon. Comme chaque année, le CCAS soutient également le Téléthon par un don, cette année il est de 1000€. L'APEEK (association des parents d'élèves du village) a offert le goûter aux enfants. Des représentants de la mairie étaient également présents.

Merci à tous pour votre présence, pour votre participation et pour vos dons.

Nous avons récolté la somme de 427.50€.



AFMTELETHON
INNOVER POUR GUÉRIR





NOUVELLE SAISON POUR L'APEEK



Nouvelle saison = nouvelle équipe, enfin presque !!! L'APEEK repart avec une grande partie des anciens membres et est heureuse d'en accueillir de nouveaux. L'assemblée générale s'est tenue en septembre pour faire le bilan de l'année écoulée, bilan très positif. Comme chaque année, elle s'est terminée autour de la table pour un moment convivial et de partage.



Très rapidement nous avons organisé la traditionnelle fête d'Halloween et son concours de création de citrouilles façon "Top Chef" avec de nombreux lots à la clé pour les enfants.

Bravo aux petits monstres pour leurs magnifiques créations !



Pour terminer cette année, nous avons réalisé notre vente de sapins, qui a rencontré, comme à chaque fois, un réel succès. Cette année encore, nous avons fait le choix de fournir des sapins de qualité, de production locale et fraîchement coupés.

Nous étions accompagnés des PEP57 qui ont organisé leur marché de Noël avec leurs créations.



Au niveau investissement, nous participons à nouveau au financement des sorties et activités scolaires des écoles élémentaire et maternelle. Nous avons offert le goûter aux élèves de l'école maternelle lors de leur participation au Téléthon à l'Hexagone, et également proposé à l'ensemble des enfants des différentes écoles de partager un moment agréable le dernier jour avant les vacances de Noël, composé de boissons, brioches et gâteaux.

Pour toute information sur l'association, consultez notre page Facebook '**APE Ecole de Kuntzig**', ou contactez-nous par mail ape.kuntzig@gmail.com ou par téléphone (Stéphane Baly 06 64 98 94 23).



FORUM Kuntzig a démarré sa saison 2025/2026 le 22 septembre 2025 par son Assemblée Générale Ordinaire.

Pour cette rentrée, le comité a été renouvelé et Christophe Hafner a été élu Président de l'association.

Il est adhérent et coanime l'activité « Marche » depuis sa création en 2008. Il a rejoint le comité en 2024. Trois nouvelles responsables d'activité ont été nommées.

Parmi les nombreuses activités proposées, une nouvelle activité vient d'être créée : **l'Atelier de réflexion et de dialogue.**

Il a lieu un samedi par mois, à 16h30, à la Maison des Associations.

Pour tout renseignement, contactez Lucienne Bruchez au 06 52 77 69 04.



Le 3 novembre, nous avons rendu hommage à Chantal Bintz qui a souhaité quitter notre comité.

Membre fondateur, elle a été et reste un exemple pour nous tous dans le bénévolat et pour sa participation aux différentes activités et animations.

ATELIER DE RÉFLEXION ET DE DIALOGUE
ATELIER ANIMÉ PAR ANDRÉE, PRATICIENNE EN PHILOSOPHIE,
FORMÉE À L'ART DU QUESTIONNEMENT

- Réfléchir ensemble sur des sujets importants de manière respectueuse tout en évitant les objets à polémiques.
- Stimuler sa propre réflexion en confrontant ses idées avec celles des autres.
- Encourager la pensée critique, analyser et évaluer les informations de manière objective.

Comment pouvons-nous améliorer la réflexion ?
Qu'est-ce qui est juste ou injuste ?
Qu'est-ce qui rend une réflexion durable ?

OUVERT À TOUTES ET TOUTS DÈS 15 ANS
Un samedi par mois de 16h30 à 19h15
1h20 de discussion suivie d'un pot de l'amitié !

Le 9 novembre, sous un soleil clément, notre **22ème JOURNÉE ART, ARTISANAT et PRODUITS du TERROIR** a rencontré un très grand succès. Plus de 40 exposants ont répondu présents offrant un large choix d'idées cadeaux ainsi que des dégustations très variées.





Le 7 décembre, c'est notre activité « CHARS et TRADITIONS VILLAGEOISES » qui a organisé le traditionnel **défilé de la SAINT- NICOLAS** avec la participation de nos trois chars ainsi que ceux de l'ARS et LES UNS ET LES AUTRES sous l'accompagnement de L'HARMONIE MUNICIPALE de YUTZ.

Pour clôturer cette belle matinée, les bénévoles de FORUM avaient préparé le pot de l'amitié offert à tous les participants avec l'aide de la Mairie et la Maison Valentin.



Pour 2026, la **Fête du Village** est attendue avec enthousiasme où, conjointement avec les autres associations du village, nous vous donnons rendez-vous pour ce week-end incontournable du **2 et 3 mai 2026** !



Clap de fin pour ATDK « Carrefour »

L'association ATDK "Carrefour" (Association du Temps Disponible de Kuntzig Carrefour) a été créée en décembre 1983. Elle a été dirigée successivement par Joseph Simon (fondateur) pendant douze ans, puis par Marius Wetz pendant trois ans, Edmond Heit pendant sept ans, et pendant vingt ans par François Briot, président, qui a dû prendre la triste décision de la dissolution de l'association.

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le samedi 15 novembre 2025 à la salle l'Hexagone afin d'entériner cette décision. M. Briot a été élu par cette assemblée de quinze adhérents, en qualité de liquidateur.

Après des rencontres autour de jeux de société (belote, loto, etc.), les activités se limitaient, depuis quelques années, à l'organisation d'une réunion mensuelle avec repas à la salle l'Hexagone de Kuntzig ou dans un restaurant de proximité. Exclusivement composée de personnes âgées (d'une moyenne d'âge de 85 ans), dont la doyenne du village, Odile Sailer (97 ans), l'association rencontrait des difficultés ces derniers temps pour assurer les déplacements, certains membres n'étant plus en mesure de conduire.

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire, la dégustation d'un repas gastronomique de fin de vie associative, concocté par le traiteur habituel, a ravi tout le monde.

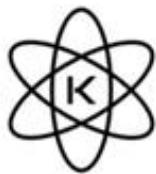
Invité, le maire, Patrick Becker, a félicité son président pour son engagement durant toutes ces années. Cette journée a été appréciée par tous les participants et s'est terminée dans la bonne humeur.





VIE ASSOCIATIVE

La 3ème édition de notre soirée caritative, spéciale Années 80', du 4 octobre 2025 a rencontré un franc succès, avec 150 participants !



K. At Games



Cette année, nous avons reversé les bénéfices à **l'association Rafaël Lorraine** de Coligny (57) qui réalise les rêves d'enfants malades pour leur permettre de se battre encore mieux contre le cancer, et au **S.E.R.A.D.** (Service Educatif Renforcé d'Accompagnement à Domicile) qui œuvre pour permettre aux enfants de rester dans leur famille.

Grâce à tous, partenaires et participants, ce sont **2.518 €** que nous avons eu le plaisir de remettre à ces deux associations.

Un grand merci à eux pour leur engagement !



SAVE THE DATE : EN 2026 CE SERA LE 3 OCTOBRE



Le **lundi 6 avril 2026**, nous organisons un **rallye de Pâques**. Nous vous proposerons différents parcours selon l'âge des participants.



L'adhésion de 5 € à notre association est valable du 01/09/25 au 31/08/26 pour toutes les activités et vous permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour chacune d'elle !

Pour tout renseignement ou inscription à l'une de nos activités, contactez-nous :



K.At GAMES



06 50 48 72 37



LA JSK ORGANISE SA SOIREE « Années 80 / 90 »

⌚ Le 7 mars 2026, à 19h00

📍 À L'Hexagone

🎶 Ambiance musicale assurée par Thierry Animation



Menu adulte à 28€

- Choucroute
- Fromage
- Salade
- Dessert
- Café

Menu enfant à 12€

- Gratin de pommes de terre
- Escalope crème champignons
- Dessert

Réservez votre place dès maintenant en contactant le président, Loïc Clément :
Tél. 06 31 31 55 23 ou par mail : clementloic7@gmail.com



KTZ&Cie vous souhaite une très bonne et heureuse année 2026 !

Merci pour votre participation à notre brocante !

Grâce à vos dons nous avons pu participer aux dons de jeux et jouets au profit des Restos du Cœur !

Merci encore !

Rendez-vous dimanche 8 février 2026 pour Carnaval !
Nous vous espérons très nombreux !

A noter : dimanche 22 mars, à l'Hexagone, Ktz&Cie organise une ZUMBA PARTY





Les PEP Lor'Est aux côtés des Restos du Cœur

Dans un bel élan de solidarité, l'équipe d'animation et les enfants du centre de loisirs Grégoire Solotareff géré par les PEP Lor'Est à Kuntzig se sont engagés auprès des Restos du Cœur de Yutz en organisant une vaste collecte de jouets. Peluches, jeux de société, puzzles, livres, vélos, les dons ont afflué grâce à l'enthousiasme communicatif des organisateurs.

L'opération est bien rodée : affiches, flyers, publicité sur les réseaux sociaux, présentation du projet aux enfants, et collecte quotidienne dans un coin dédié de l'école maternelle. L'objectif est d'offrir un moment de joie aux enfants bénéficiaires des Restos du Cœur à l'occasion des fêtes.

Voir des enfants agir pour d'autres enfants, c'est très fort. Cela montre que la solidarité n'a pas d'âge.

Comprendre la notion d'engagement citoyen

« Cela fait plus d'une quinzaine d'années qu'on organise cette collecte pour les Restos du Cœur de Yutz. L'initiative apporte chaleur, générosité et esprit de partage à l'approche des fêtes de fin d'année. Les familles bénéficiaires disposent souvent de moyens très limités et les jouets ne font pas partie des achats prioritaires. Une collecte permet d'offrir à leurs enfants un bien précieux qu'ils ne pourraient pas forcément s'offrir. Les enfants du centre de loisirs apprennent quant à eux le sens du partage et le fait que leurs gestes peuvent aider concrètement. Participer à une action solidaire les sensibilise aux réalités sociales et à la bienveillance collective » souligne Michel Quételard, directeur du périscolaire.

Accompagnés de leurs animatrices, les enfants ont apporté les dons aux bénévoles des Restos du Cœur de Yutz. Les jouets ont été ensuite distribués lors d'une action spéciale de fin d'année menée par les bénévoles des Restos du Cœur.



Grâce à cette mobilisation généreuse, les jeunes prouvent qu'un petit geste peut illuminer un grand nombre de sourires.





Valérie Becker, bénévole au CCAS depuis 24 ans

Âgée de 57 ans, Valérie est née à Mont-Saint-Martin. Elle a passé son enfance à Basse-Ham et Valmestroff. Après avoir fait ses études secondaires au collège de Kédange-sur-Canner, elle a ensuite suivi une formation professionnelle au CE-FASIM de Thionville qui lui a permis d'obtenir un CAP de vendeuse en épicerie fine et de trouver rapidement un emploi dans un supermarché à Thionville. Par la suite, elle a travaillé à Yutz et à Luxembourg.

En 1991, Valérie a épousé Patrick, le maire de notre commune. Quelques années plus tard, le couple a fait l'acquisition d'une maison familiale située Grand'Rue, ayant appartenu aux arrières grands parents de Patrick, où il réside depuis lors. Valérie et Patrick ont deux enfants : Loïc, 31 ans, et Marie, 29 ans. Afin de se consacrer à l'éducation de ses enfants, Valérie a cessé de travailler pendant quelques années pour ensuite, début septembre 2000, reprendre une activité professionnelle et devenir assistante maternelle agréée (pour 4 enfants), après avoir suivi une formation à Metzervisse. En 2010, elle a obtenu le CAP « Petite Enfance » par VAE (validation des acquis de l'expérience). Valérie souligne que, lorsqu'elle fait suite aux demandes de parents, elle donne la préférence à l'accueil d'enfants de Kuntzig. Actuellement, elle s'occupe de deux bébés de 22 mois et 9 mois et d'un enfant de 8 ans, les jours où les parents ne sont pas en mesure de les prendre eux-mêmes en charge.

Même si ses journées sont bien remplies avec la garde d'enfants, Valérie consacre une grande partie de son temps libre au CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) de la commune en tant que bénévole et ce, depuis 24 ans déjà. Il convient de préciser que le CCAS a son propre budget de fonctionnement qui est intégré au budget de la commune. Le CCAS est composé de 12 membres (6 conseillers municipaux et 6 habitants bénévoles de la commune) auxquels s'ajoutent des bénévoles venant apporter occasionnellement leur aide.



En 2001, alors que Patrick Vécrin (dont elle connaissait l'épouse Martine) était conseiller municipal et vice-président du CCAS, sous le mandat de Roger Quételard, Valérie a commencé à apporter une aide ponctuelle au CCAS lors de manifestations importantes, telles que le marché aux fleurs, le repas des anciens, le Téléthon (qui se déroulait à l'époque sur deux jours avec des épreuves sportives et la vente de tartes flambées) ou encore pour la distribution des brioches de l'amitié.

Lors du 2^{ème} mandat de Roger Quételard, de 2008 à 2014, Valérie a apporté plus activement son concours à la préparation et au bon déroulement des différents événements organisés tout au long de l'année par le CCAS.

A partir de 2014, lorsque Patrick Becker est devenu maire, Valérie s'est investie encore plus dans les activités proposées par le CCAS. C'est ainsi qu'elle a été à l'initiative d'ateliers seniors sur des thèmes tels que l'alimentation, l'estime de soi et le code de la route, en partenariat avec la CARSAT.

Etant fan de théâtre en tant que spectatrice, Valérie a eu l'idée – en 2015 - de proposer des pièces de théâtre au public kuntzigeois. Enthousiaste, Patrick Vécrin, vice-président du CCAS, lui a tout de suite donné carte blanche pour prendre en charge l'organisation de ces soirées-théâtre (4 représentations par an au démarrage).

Puis, sur le modèle d'autres communes, Valérie a lancé la mise en place des PSC1 (Premiers Secours Citoyen de niveau 1), formation assurée par un organisme de Metz qui a permis à 52 personnes d'obtenir le diplôme.

Par ailleurs, ayant eu l'occasion de constater la solitude d'habitants âgés de la commune, Valérie a innové en instaurant la distribution de cartes d'anniversaire aux personnes de plus de 75 ans, une démarche très appréciée des destinataires qui attendent ce moment avec impatience leur donnant ainsi l'occasion de bavarder avec un membre du CCAS.

En mars 2020, pour le 2^{ème} mandat de Patrick Becker, Patrick Vécrin s'étant retiré du conseil municipal, c'est Valérie Becker qui lui a succédé en tant que vice-présidente du CCAS.

Au cours de ce mandat, les demandes de la part de compagnies de théâtre de la région étant de plus en plus nombreuses, Valérie a étendu l'offre de représentations sur l'année pour le plus grand plaisir des spectateurs assidus.

Cependant, ainsi que Valérie l'a annoncé lors du repas des anciens du 19 octobre, après s'être investie à fond pour la collectivité, sans compter son temps et avec toute son énergie, elle souhaite maintenant faire une pause afin de se consacrer pleinement à son travail, mais aussi à un loisir qui la passionne depuis quelque temps : *l'aquarelle*, sans oublier le jardinage. Pour Valérie, cela ne signifie aucunement qu'elle tire un trait sur le bénévolat, ce n'est qu'une parenthèse.

Valérie Becker remercie chaleureusement toutes les personnes qui lui ont permis de mener à bien sa mission de vice-présidente du CCAS et sans lesquelles rien n'aurait été possible : en particulier, Patrick Vécrin qui lui a mis le pied à l'étrier, mais aussi les membres du CCAS, les conseillers municipaux, le personnel de la mairie et tous les bénévoles de la commune.



DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS

Pièces d'identité et documents officiels sur smartphone : ce qu'il faut savoir

La dématérialisation des démarches administratives se développe progressivement en France. Elle est possible via l'application officielle **France Identité**.

Quels documents peut-on avoir sur son téléphone ?

La carte nationale d'identité numérique

La nouvelle carte nationale d'identité électronique (CNIe), au format carte bancaire. Elle permet de prouver son identité pour certaines démarches administratives et de s'authentifier sur des services publics compatibles.

La carte d'identité physique reste toutefois indispensable dans de nombreuses situations.

Le permis de conduire numérique

Le permis de conduire, au format carte bancaire, peut également être intégré à France Identité, s'il est enregistré dans les bases nationales. Il peut être présenté lors de contrôles routiers en France lorsque les forces de l'ordre disposent des équipements nécessaires.

La carte grise numérique

Depuis le 30 juin 2025, le certificat d'immatriculation (carte grise) peut aussi être ajouté à l'application France Identité. Il peut être présenté directement depuis le smartphone lors d'un contrôle. La version papier reste valable et peut encore être demandée dans certains cas.



Sécurité : les bons réflexes

- Sécuriser l'accès au téléphone
(code, empreinte ou reconnaissance faciale)
- Utiliser uniquement les applications officielles de l'État
- Éviter de stocker des photos de documents d'identité
- Activer les fonctions d'effacement à distance

INSCRIPTIONS RENTREE SEPTEMBRE 2026

Les inscriptions à l'école se feront en deux temps :

en mairie du 02 février au 6 mars 2026 (aux heures d'ouverture de la mairie).

- à l'école maternelle le mardi 10 mars de 13h30 à 16h00.

Les inscriptions concernent les enfants nés **en 2023** et les nouveaux arrivants. Il faudra contacter Mme Drago, directrice de l'école, aux heures d'école au **03 82 56 37 24** pour prendre un rendez-vous pour le mardi 10 mars 2026. *Cette inscription administrative dure environ 15 minutes.*

- à l'école élémentaire le mardi 10 mars le matin.

Les inscriptions concernent les enfants qui arrivent au CP et les nouveaux arrivants. Il faudra contacter M. Vosgien aux heures d'école au **03 82 56 10 63** pour prendre un rendez-vous pour le mardi 10 mars.

Merci de vous présenter dans les écoles avec :

Le papier que vous aura remis la mairie signé et tamponné.

Le livret de famille

Le carnet de santé

Élèves entrants à la maternelle et nouveaux arrivants

Vous pouvez contacter la mairie au 03 82 56 09 23 pour qu'on vous envoie par mail le document à remplir et à rapporter en Mairie pour le faire tamponner avant les inscriptions à l'école. (document qui sera à présenter à l'école)

Élèves entrants au CP et scolarisés à la maternelle

Le document à compléter sera transmis aux élèves par l'intermédiaire de l'école maternelle. Il faudra aller le faire tamponner en Mairie avant l'inscription à l'école élémentaire.

Les élèves qui n'habitent pas Kuntzig doivent faire une demande de dérogation pour l'inscription au CP même s'ils étaient scolarisés à la maternelle de KUNTZIG.



EEE VOUS CONNAISSEZ ?

Ce sont les **Espèces Exotiques Envahissantes**, elles représentent l'une des principales menaces pour la biodiversité mondiale. Pour être classifiée EEE, il faut que l'espèce soit introduite en dehors de son aire de répartition naturelle par l'action humaine, volontaire ou non et qu'elle s'établisse durablement (qu'elle se reproduise et se propage) au point de menacer les écosystèmes, les espèces indigènes ou même les activités humaines.

Les EEE figurent aujourd'hui parmi les **cinq causes majeures de l'érosion de la biodiversité**, au même titre que la destruction des habitats, le changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles et la pollution.

Quand on pense aux EEE, c'est souvent à la faune, comme par exemple, la **grenouille taureau** qui colonise les zones humides ou le **frelon asiatique** qui menace les abeilles. Mais il existe aussi une flore exotique envahissante. Ce sont quelques espèces que nous allons lister aujourd'hui.

Alors quelles sont-elles et que faire s'il en pousse une dans mon jardin ?

Il existe des listes européennes et régionales des EEE. Celles-ci sont mises à jour au fur et à mesure des nouvelles classifications de plantes dans cette catégorie et des détections de présence de ces plantes sur le territoire.

Voici quelques exemples que l'on trouve chez nous :

- L'herbe de la Pampa
- L'ambroisie à feuilles d'armoise
- La renouée du Japon



L'herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) : c'est une herbacée pérenne originaire d'Amérique du Sud introduite comme plante ornementale. Classée en Espèce Exotique Envahissante (EEE) de niveau 2 depuis un arrêté ministériel du 2 mars 2023, elle est interdite. Contrevir à cette réglementation vous expose à une amende de 150.000€ et jusqu'à 3 ans d'emprisonnement.

Comment la reconnaître ? Elle présente des touffes allant jusqu'à 2 mètres de diamètre pour 4 mètres de hauteur. Ses feuilles sont nombreuses et linéaires, glabres, retombantes, fines et longues à bords coupants. Les inflorescences en panicules duveteuses sont denses, plumeuses, blanchâtres et longues de 0.3 à 1 mètre.

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia L.*) est une plante exotique envahissante surveillée au niveau national, car son pollen est très **allergène**. Sa gestion constitue donc un sujet de **santé publique** en France. Une petite quantité de pollen (5 grains/m³) peut déclencher une réaction allergique qui se caractérise par différents symptômes (rhinite, conjonctivite, asthme ou encore eczéma). 1 gramme de pollen contiendrait 30 à 35 millions de grains et une seule plante produit environ 45 grammes de pollen par an en fonction de la qualité de l'habitat.

Comme les deux autres espèces d'Ambroisie (*Ambrosia trifida L.* et *Ambrosia psilostachya DC.*, plus rares en France), l'ambroisie à feuilles d'armoise est classée officiellement nuisible pour la santé depuis avril 2017 (décret n°2017-645 du 26 avril 2017). Des arrêtés préfectoraux de destruction obligatoire sont donc aujourd'hui en vigueur dans tous les départements du Grand-Est.

Comment la reconnaître ? L'ambroisie est une plante herbacée de la famille des Astéracées. Elle a un port dressé et mesure de 10 cm à 2 m de hauteur (70 cm en moyenne). Ses feuilles sont généralement bipennées, parfois pennées et nettement pétioleées. Elles sont larges et opposées à la base des tiges et ont la même couleur sur les deux faces. Ses épis floraux de 4 à 10 cm de longueur sont verdâtres et dressés. Sa période de floraison est tardive, elle se situe de juillet jusqu'à septembre. Ses fruits sont des akènes de 4 à 5 cm de long, cylindriques et poilus, de 5 à 6 épines dressées. La fructification se situe à la fin de l'été et en automne. Les tiges sont poilues et deviennent rougeâtres en grandissant. La plante n'a pas d'odeur quand on la froisse.





Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) : Il s'agit d'une plante herbacée vivace à croissance rapide qu'on retrouve souvent sur des terrains résidentiels comme plante ornementale. Elle colonise une grande variété de sols et préfère les endroits ouverts comme les rives ; les bords de routes et de voies ferrées ; les friches ; les jardins.

Comment la reconnaître ? Cette plante forme des massifs appelés colonies ou clones. À maturité, vers la fin juillet, une colonie mesure entre 1 et 3 mètres de hauteur. Plusieurs tiges émergent d'une masse compacte de rhizomes, elles sont vertes à rougeâtres, lisses, creuses et ressemblent à du bambou. Les rhizomes sont ligneux, brun foncé à l'extérieur et orange à l'intérieur ; ils peuvent croître jusqu'à une profondeur de 2 à 3 mètres et s'éloigner jusqu'à 7 mètres du plant d'origine.

Les feuilles sont ovales à triangulaires. Leur extrémité est pointue et leur base est tronquée (jamais cordée). Elles ne sont pas dentelées. Elles mesurent de 7 à 15 centimètres de long par 5 à 12 centimètres de large. Elles sont placées en alternance sur les tiges. Les fleurs (août / septembre) sont petites de couleur blanc crème et réunies en grappes et ont la forme d'une goutte d'eau.



Pour toutes les espèces identifiées par la réglementation, il est interdit de :

- les introduire en France,
- les détenir,
- les utiliser,
- les échanger,
- les transporter vivantes,
- les commercialiser.

Si vous détenez déjà une ou plusieurs de ces espèces acquises avant la date d'entrée en vigueur de la réglementation, vous êtes invités à les détruire en prenant soin d'éviter leur propagation, le plus simple étant de les brûler sur place. Vous ne devez en aucun cas abandonner ces plantes dans la nature, ne pas les déposer dans vos poubelles, ni dans les bennes de déchets verts en déchetteries, à moins d'avoir un site spécialisé, dans le traitement des EEE.

Si vous observez dans la nature une espèce inscrite sur la liste vous pouvez signaler vos observations à l'ANSES, les services communaux, départementaux ou régionaux concernés qui relaieront l'information. Des mesures d'endiguement pourront alors être envisagées.

Pour approfondir le sujet : <https://eee-grandest.fr/accueil> <https://biodiversite.grandest.fr/>

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Opération J'aime la Nature Propre

Notre traditionnelle matinée de nettoyage de printemps aura lieu le **samedi 7 mars 2026** Rendez-vous pour les volontaires à 9h00 à la mairie. Organisée conjointement par la municipalité et les chasseurs, merci de participer à ce geste citoyen. Des sacs, gants, gilets de sécurité seront disponibles pour les participants.

Une petite collation sera servie à l'issue de l'opération.



Il serait bienvenu que toutes les associations qui sollicitent des subventions communales participent à cette opération.

Dans la démarche du label des Villes et Villages fleuris, nous devons d'organiser cette opération pour l'amélioration du cadre de vie de notre village.

Chacun peut participer à sa manière en nettoyant devant son domicile : un coup de balai sur le trottoir, tailler les haies qui débordent, arracher les mauvaises herbes... On compte sur vous !



LES RISQUES NATURELS A KUNTZIG

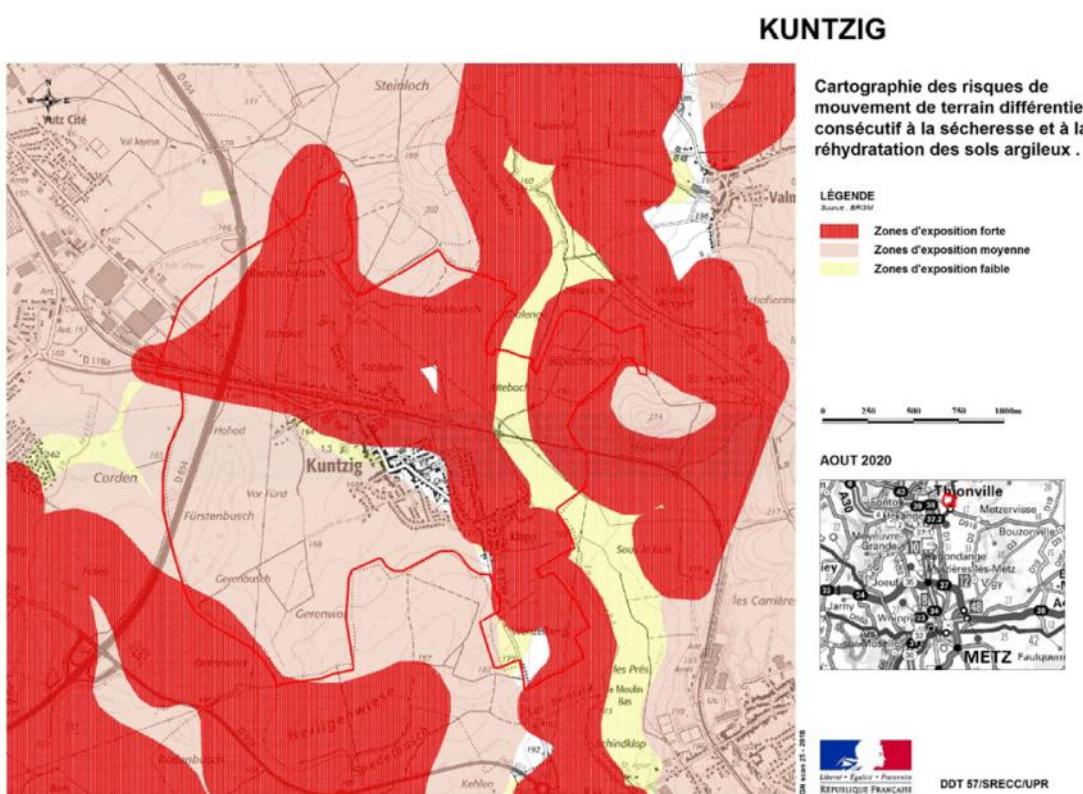
Le changement climatique est une réalité qui affecte de plus en plus notre quotidien. À Kuntzig, comme dans de nombreuses autres communes, les risques naturels liés aux variations climatiques deviennent une préoccupation croissante. L'augmentation des températures et des précipitations modifie les conditions environnementales, augmentant ainsi les risques de catastrophes naturelles.

1) Le risque de retrait et de gonflement des argiles (La sécheresse) dans la commune

Le retrait et le gonflement des argiles sont des phénomènes naturels qui affectent de nombreuses constructions. En France, une maison sur deux est concernée par ce risque.

Qu'est-ce-que le retrait et le gonflement des argiles :

Le risque de sécheresse est directement corrélé à l'humidité du sol sur lequel est construite la maison. Lorsque la teneur en eau augmente dans un sol argileux, le sol gonfle (lors de fortes pluies). À l'inverse, une baisse de la teneur en eau provoque une rétraction (lors de fortes sécheresses). Ces variations peuvent engendrer des déplacements du sol, préjudiciables aux bâtiments.



Comment connaitre mon risque :

Il est possible de déterminer précisément les maisons plus ou moins sujettes au risque de retrait et de gonflement des argiles. À Kuntzig, les rues les plus sensibles à cet aléa sont :

- La rue de la Bibiche
- La rue des Tilleuls
- Le début de la route de Distroff (entrée de Stuckange)
- La rue des Ponts

Pour connaitre vos risques avec plus d'exactitude, vous pouvez vous connecter au service Géorisques :

<https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives>

La commune a déjà bénéficié de deux arrêtés de catastrophes naturelles pour la sécheresse, en 2019 et en 2023.



Comment se prémunir face à ce risque :

Il existe des mesures de prévention et de remédiation pour se protéger face à la sécheresse. Par exemple, si vous êtes situés dans une zone à risque, il est recommandé de ne pas planter d'arbres, de haies ou de glycines trop proches de votre habitation, en raison des racines qui vont intensifier le phénomène de retrait et de gonflement des argiles. La bonne gestion de l'étanchéité des réseaux d'eau est également importante pour se prémunir face à cet aléa.

2) Le risque d'inondation dans la commune

Le débordement de la Bibiche :

Le débordement de la Bibiche est un risque potentiel d'inondation dans la commune. Les habitants de la rue de la Bibiche se rappellent sûrement les inondations importantes ayant eu lieu en mai 2024. Les inondations sont dues à de fortes pluies entraînant un fort débit dans les cours d'eau et leurs affluents. Les zones les plus concernées sont celles qui remontent la rue du Stade, même si l'écoulement global se fera plutôt du côté versant, vers la forêt.

Les bonnes pratiques en cas de crue de la Bibiche :

Pour se prémunir du risque d'inondation, certaines mesures peuvent être prises, par exemple, la mise en place de batardeaux pour protéger l'entrée de l'habitation. Il est également possible de surélever les meubles et appareils électriques pour éviter des dommages trop conséquents. Il est recommandé de fermer les portes, les aérations et les volets afin de ralentir l'entrée de l'eau. Couper les alimentations électriques et le gaz pour éviter les courts-circuits.

Alertes Inondation :

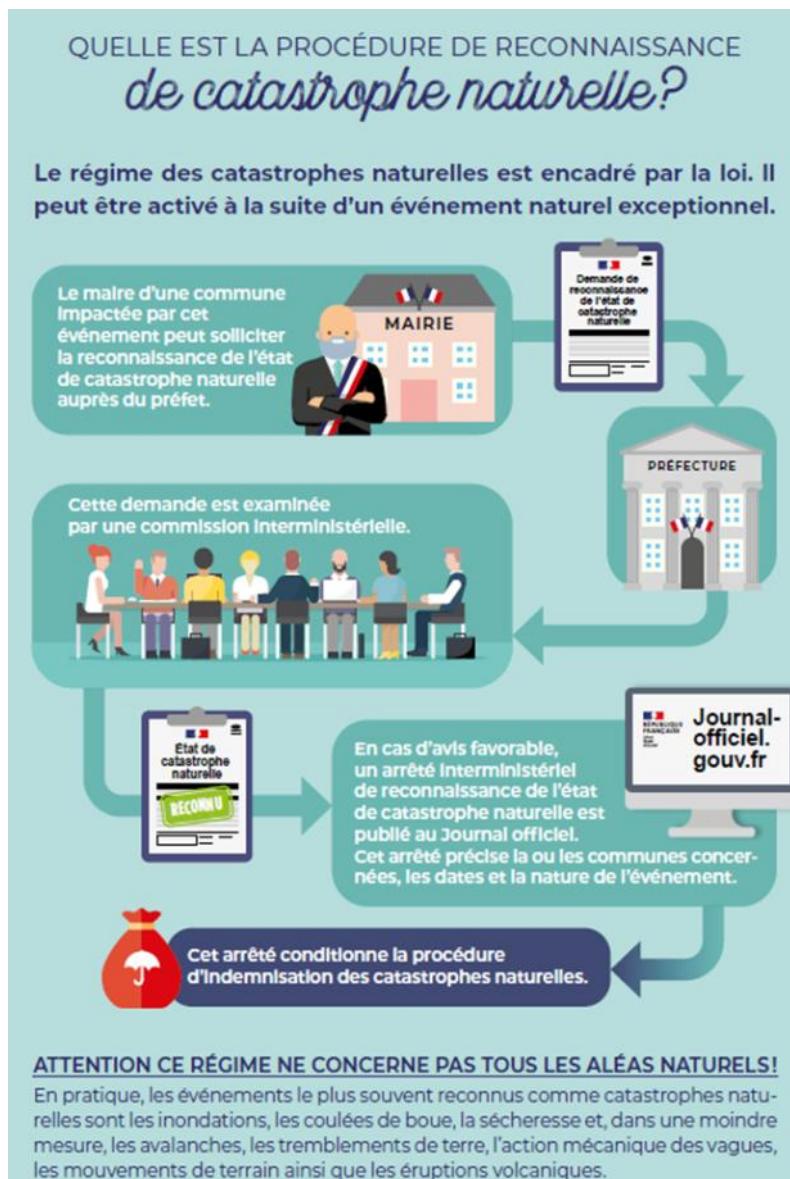
Pour être informé à l'avance d'un débordement de la Bibiche, vous pouvez utiliser l'application Vigicrue Flash, un service d'avertissement automatique de Météo France : [Vigicrue](#).





3) L'indemnisation des catastrophes naturelles

En France, le régime de catastrophe naturelle permet aux sinistrés de bénéficier d'une indemnisation par leur assurance. Voici comment cela fonctionne :



Source : France assureur

4) CLIMADIAG sur la commune de Kuntzig

Partout en France, l'exposition et la sensibilité aux différents risques climatiques varient fortement. Pour mieux faire face aux effets du changement climatique, les décideurs locaux doivent connaître précisément comment le climat pourrait évoluer sur leur territoire.

Un service ClimaDiag commun est en accès libre et gratuit, fournissant des indicateurs climatiques (températures moyennes, cumuls de précipitations, indicateurs sur les extrêmes et leurs impacts, etc.) correspondant aux différents niveaux de réchauffement de la Trajectoire de réchauffement climatique de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) aux horizons 2030, 2050 et 2100.

Jusqu'à +4°C en 2100 : à quels risques faut-il se préparer ?

Un réchauffement climatique de +4°C à l'horizon 2100 se traduirait notamment par des modifications profondes du cycle de l'eau et une intensification des événements extrêmes : vagues de chaleur, sécheresses, pluies intenses, feux de forêt... Les effets du changement climatique se feraient sentir dans tous les secteurs d'activités et concerneraient aussi de manière très forte les milieux naturels et la biodiversité.

1 Reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle :

Après une catastrophe naturelle, l'État peut reconnaître l'état de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel. Cet arrêté définit la période pendant laquelle les dommages sont couverts.

2 Déclaration des dommages :

À compter de la date de publication de l'arrêté, vous disposez de 30 jours maximum pour déclarer vos dommages à votre assureur.

3 Indemnisation :

Pour être indemnisé, il faut que vos biens soient garantis en assurance dommages (incendie, dégât des eaux, etc.) et que vous disposiez d'une garantie catastrophes naturelles. Cette garantie est automatiquement incluse dans les contrats d'assurance multi-risque habitation ou d'assurance automobile comprenant des garanties dommages.

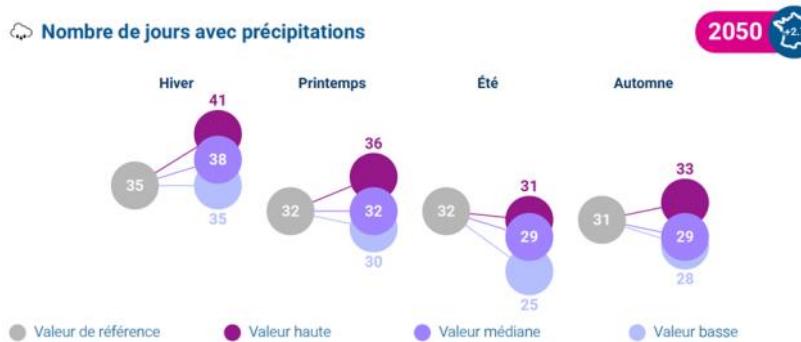


LES RISQUES NATURELS

Voici une estimation des températures pouvant être constatées en 2050 selon les prévisions de Météo France, en fonction de la saison, sur la commune de Kuntzig.

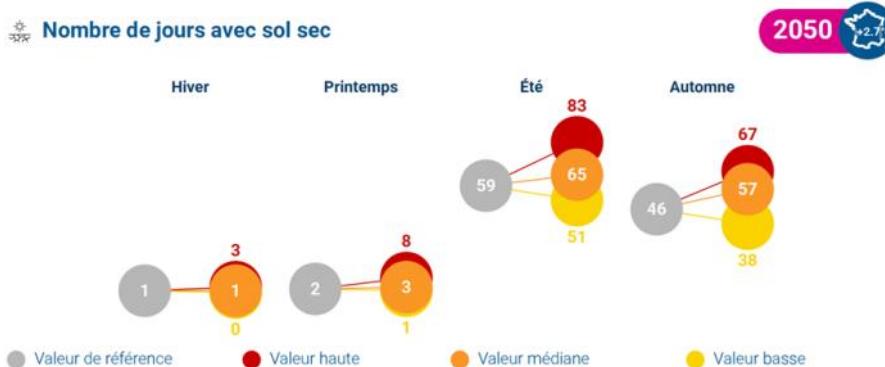


Nombre de jours avec précipitations



Sur la période 1976-2005, il faisait en moyenne 10,3°C à Kuntzig en automne. D'ici 2050, la température pour les mois d'automne est estimée entre 12,2 et 13,1°C, soit une augmentation de 23% des températures pour cette saison.

Nombre de jours avec sol sec



Les indicateurs indiquent une augmentation des précipitations en hiver (+9% de cumul de précipitations), mais une baisse de celles-ci en été et en automne

Le nombre de jours avec un sol sec va considérablement augmenter en été, passant de 59 jours en moyenne sur la période estivale à 65 jours en valeur médiane, mais jusqu'à 83 jours si le risque est vu de manière pessimiste, soit une augmentation de +44%.

L'ensemble de ces chiffres sont des estimations basées sur des modèles de calcul issus des données réelles historiques. Ils restent donc des indicateurs pertinents mais pas une réalité certaine. Néanmoins, il est certain que l'évolution du climat aura un impact sur les risques naturels déjà présents dans la commune. L'augmentation des précipitations augmente la probabilité d'un débordement de la Bibiche. Dans le même sens, l'augmentation du nombre de jours avec un sol sec pourra avoir un impact direct sur le risque de sécheresse.

Les risques naturels à Kuntzig sont réels et nécessitent une vigilance accrue. En prenant en compte les mesures de prévention appropriées et en étant bien informé, il est possible de réduire la vulnérabilité de votre habitation et de protéger vos biens.

Bon à savoir :

Si votre habitation est vulnérable à certains risques naturels, vous pouvez bénéficier d'une subvention du fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « Fonds Barnier ». Ce fonds peut aider à financer des travaux préconisés par un plan de prévention des risques naturels ou la réalisation d'études de prévention.

Pour plus d'informations, consultez le site du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.



LE FRELON ASIATIQUE

Espèce Exotique Envahissante

IDENTIFICATION DU FRELON ASIATIQUE

Vespa Velutina,

Taille : environ 30mm

Le frelon asiatique se distingue aisément parmi les autres frelons : son corps est entièrement noir à l'exception d'un anneau et de la tête qui sont orange, et de ses pattes qui sont jaunes. Son nid, aussi, est très caractéristique : c'est le seul dont le nid a une ouverture sur le côté et non sur le dessous.



Pourquoi la lutte contre le frelon asiatique est-elle essentielle ?

Le frelon asiatique ne se contente pas de menacer les abeilles et la production de miel, il met également en danger l'équilibre écologique, ainsi chaque nid de frelon asiatique consomme plus de 10 kilos d'insectes (plus de 100 000 insectes) par saison. Les abeilles, en tant que pollinisateurs, jouent un rôle crucial dans la biodiversité et la sécurité alimentaire. L'absence d'une lutte efficace contre cette Espèce Exotique Envahissante pourrait avoir des conséquences dramatiques sur l'écosystème français et européen.

Des études récentes estiment le coût économique du frelon asiatique à plusieurs dizaines de millions d'euros par an en France : 6 millions d'euros pour la filière apicole et près de 12 millions d'euros pour la lutte, principalement la destruction des nids. Par ailleurs, le coût sur le service de pollinisation avoisinerait 80 millions d'euros par an. Et pourtant, la lutte institutionnelle reste insuffisante. Alors que la France est le premier pays européen touché par cette espèce invasive, elle a longtemps tardé à structurer sa riposte.

DEVENEZ ACTEUR DE LA LUTTE

Vous pouvez être acteur de la lutte contre le frelon asiatique, en signalant la présence de nids, ou en piégeant. Ce n'est pas qu'un problème d'apiculteur.

Recherche de nids primaires (effort particulier en avril / juin, lorsque le nid est plus repérable et souvent à hauteur d'homme). Il s'agit des premiers nids formés par les fondatrices de l'année. Ils peuvent être construits partout, abris de jardin, cabane à oiseaux, sous toiture ... Ils sont alors faciles à détruire. Essentiellement diurne, s'assurer que la fondatrice est dans son nid avant destruction.

Dès que la température dépasse 12° plusieurs jours de suite, les gynes commencent à émerger.

Recherche des nids secondaires en août/novembre. Au cours de la saison, la colonie va migrer de nids primaires devenus trop petits pour aller construire des nids secondaires de plus grosse taille. Il faut signaler la présence de ces nids au référent local (*Didier LEFEVRE, mairie de Kuntzig*) qui doivent être détruits par des spécialistes.

Ce avant le départ des fondatrices (environ 1500 en 3 vagues).



LE PIÉGEAGE

Préférer les pièges sélectifs, bannir le bricolage avec bouteille en plastique et pièges à guêpes classiques. 3 pièges sont reconnus dans le plan national de lutte contre le frelon asiatique :

Les grilles Neoppi, le piège coréen (Bee Vital) et le piège japonais (Osaka)

Utilisez les bons appâts : recette et frelons asiatiques vivants

Si vous piégez, il faut vous rapprocher du référent local, qui va centraliser les données.

-Il est important de tenir un relevé des captures réalisées par espèces et par piège.

-Relevé des insectes piégés / fiche piégeur en fin de période

-Recherche des nids primaires (piégeurs, randonneurs, chasseurs, pêcheurs, DDE, pompiers)



FABRIQUEZ VOTRE PROPRE PIEGE SELECTIF !



La grille NEOPPI pour piège à frelons est astucieusement conçue pour capturer les frelons tout en permettant aux abeilles de s'échapper grâce à la taille de ses ouvertures.

Ce piège sélectif protège non seulement votre jardin des frelons, mais contribue également à la sauvegarde des pollinisateurs vitaux pour la biodiversité.

Ce piège s'installe en un clin d'œil : placez une ou deux grilles sur le flanc d'un contenant plastique.

Matériel :

Une boîte en plastique avec couvercle de taille 39 X 29 X 27 cm.

Deux grilles NEOPPI (achat sur internet)

Un morceau de grillage plastique pour isoler l'appât

TRÈS IMPORTANT : L'APPÂT

La nourriture à préparer pour mettre dans les pièges est la suivante (prenez des produits bon marché) :

1/3 de bière

1/3 de vin rouge (cela fonctionne moins bien avec du vin blanc)

1/3 de sirop de cassis

Placer la nourriture sous un morceau de grillage en fond du piège, afin que les frelons ne puissent pas atteindre cette nourriture.

Plus il y a de frelons qui volent dans le piège plus ils attirent les autres, car ils développent des phéromones de détresse, il faut laisser les frelons vivants dans le piège.

Attendre que tous les frelons soient morts avant d'ouvrir le piège et de faire les comptages.



QUELLE RÉGLEMENTATION ?

Article L.411-8 du code de l'environnement, le préfet de département peut « procéder ou faire procéder (...) à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction de spécimens » d'espèces exotiques envahissantes (EEE), dont fait partie le frelon asiatique. Un arrêté préfectoral précise alors les conditions dans lesquelles ces opérations doivent être menées.

Code général des collectivités territoriales (article L.2212-2 point 7), le maire dispose également de pouvoirs de police administrative pour ordonner la destruction d'un nid situé sur une propriété privée lorsqu'il constitue un danger pour la population. Le maire peut adresser une mise en demeure au propriétaire pour détruire le nid dangereux dans un délai fixé. Si un propriétaire refuse de se conformer à une obligation ou interdiction fixée par un arrêté de police, il s'expose à une contravention de 2e classe, soit une amende pouvant aller jusqu'à 150 euros environ.

En cas d'urgence avérée (danger immédiat pour la sécurité publique), la commune peut faire procéder à la destruction d'office à ses frais. Dans ce dernier cas, la commune peut tenter de récupérer tout ou partie de ces frais auprès du propriétaire, mais ce recouvrement n'est pas automatique.

Urgence avérée ? Un nid présente un danger immédiat lorsqu'il est situé dans un lieu public très fréquenté (école, rue passante, square, lieu de rassemblement) et qu'il constitue un risque direct et urgent pour la sécurité des personnes. Dans ce cas, l'intervention doit être rapide, et est souvent confiée aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ou à des professionnels spécialisés.

Urgence non avérée ? En l'absence de danger immédiat, la destruction des nids doit être prise en charge par des professionnels privés spécialisés, à la charge des propriétaires.

Qui paie ? Le financement des opérations de lutte contre le frelon n'est pas pris en charge par l'État. La destruction des nids reste à la charge des propriétaires. Certaines collectivités territoriales peuvent aider financièrement à la destruction des nids, mais ce n'est ni systématique ni généralisé.

**NAISSANCE**

Maëlle BOUR
née le 18/12/2025



Naomi VINCENT
née le 21/10/2025

**PACS**

SPINDLER Julien et DELLA BOTTE Audrey
le 22/11/2025

**MARIAGE**

FILARDO Salvatore et LECLERE Frédérique
le 22/11/2025

**DECES :**

Paul ORLIK, le 7/01/2026
Lucie LAROCHE, épouse GROSSE, le 9/01/2026

AGENDA

Vendredi 6 février 20h30 à l'Hexagone, théâtre avec la troupe Les Marrant's en joie,
Dimanche 8 février, carnaval de Ktz&Cie, à l'Hexagone,
Vendredi 13 février, concert POP ROCK de l'école de musique Yutz, à l'Hexagone,
Dimanche 22 février, loto de SEP à simple, à l'Hexagone,
Samedi 7 mars, à 9h00, nettoyage de printemps, rdv à la mairie,
Samedi 7 mars, à 19h00, JSK Foot Soirée années 80 – Choucroute, à l'Hexagone,
Mardi 10 mars, inscriptions des enfants pour la rentrée des classes de septembre 2026,
Dimanche 15 mars, élections municipales 1er tour,
Dimanche 15 mars, loto de l'APEEK, à l'Hexagone,
Dimanche 22 mars, élections municipales 2ème tour,
Dimanche 22 mars, Zumba Party, de KTZ&Cie, à l'Hexagone,
Dimanche 29 mars repas paroissial, par le Conseil de fabrique, 12h00 à l'Hexagone,
Lundi 6 avril, rallye de Pâques de K.At Games